



Mairie de Rompon
 ☎ : 04 75 63 80 44
 ☎ : 04 75 63 82 73
 E-mail : mairie@rompon.fr

Département de l'Ardèche
 Commune de ROMPON

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 10 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Rompon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la cantine scolaire, sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire.

Etaient présents : MM. VIVAT Y., BOURDILLON S., WARD I., MARTIN M., DUTRIEUX J.L.,
 RIOU B., RUEL L.
 Mmes CORNU V., VIALON C., ROUX S.,

Absents excusés : MM COMBIER Ch., CAZORLA R.,
 Mmes BEEN C., FRANCOIS M.

Secrétaire de séance : Mme CORNU V.

Avant d'ouvrir la séance, M. VIVAT s'assure que le quorum est atteint avant d'ouvrir la séance.

DELIBERATIONS

Au cours de cette réunion, le conseil municipal :

01. Valide les compte-rendu des conseils municipaux des 10 mai et 15 octobre 2019.
02. Vote les comptes de gestion 2019 des budgets commune et logements communaux .
03. Approuve les comptes administratifs 2019 des budgets commune et logements communaux et affecte les résultats
04. Autorise la maire à engager les dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 avant l'adoption des budgets commune et logements communaux dans la limite du 1/4 des dépenses budgétisées sur l'année n-1.
05. Attribue le lot n°7: carrelage dans le marché relatif à la réhabilitation de l'ancienne école de Laval en 4 logements communaux.
06. Autorise le maire à déposer un dossier de demande de DETR auprès de la Préfecture de l'Ardèche pour l'installation d'une DFCI sur le secteur de Lagarde.
07. Divers.

DEROULEMENT DE SEANCE

1. Approbation des compte-rendu des 10 mai et 15 octobre 2019 :

Les compte-rendu municipaux des 10 mai et 15 octobre 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte de gestion 2019 du budget commune:

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté avant le compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du comptable public, M. Paul ANDRÉ, pour l'exercice 2019.

03. Approbation du compte de gestion 2019 du budget logements communaux:

Comme il l'a été évoqué précédemment, le compte de gestion des logements communaux établi par le comptable de la trésorerie municipale de PRIVAS et remis à l'ordonnateur doit être voté avant le compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif des logements communaux pour le même exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du Comptable Public, M. Paul ANDRÉ, pour l'exercice 2019.

04. Approbation du compte administratif 2019 du budget commune:

Compte tenu que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur Paul ANDRE, Comptable Public à la Trésorerie de PRIVAS, est conforme en tout point au compte administratif 2019 de ce même budget, le maire présente aux élus l'ensemble des opérations de l'exercice 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2019 s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement:

Dépenses	498 067.48	€
Recettes	1 048 541.21	€ (dont 304 052.30 € d'excédent reporté)

Excédent de clôture : **550 473.73** €

Section d'Investissement:

Dépenses	960 474.80	€ (dont 584 602.94 € de déficit reporté)
Recettes	730 700.23	€

Besoin de financement : **229 774.57** €

Excédent de l'ensemble: **320 699.16** €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le compte administratif 2019 du budget Commune est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par voix 8 pour, 0 voix contre et 0 abstention.

05. Affectation des résultats du CA 2019 du budget communal.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire de ROMPON, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		304 052,30	584 602,94		584 602,94	304 052,30
Opérations de l'exercice	498 067,48	744 488,91	375 871,86	730 700,23	873 939,34	1 475 189,14
Totaux	498 067,48	1 048 541,21	960 474,80	730 700,23	1 458 542,28	1 779 241,44
Résultat de clôture		550 473,73	229 774,57			320 699,16
	Besoin de financement		229 774,57			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser					
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		229 774,57	au compte 1068		
	Excédent total de financement					
	Excédent de fonctionnement		320 699,16			

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement, l'assemblée délibérante décide d'affecter la somme de 229 774,57 € au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »

Le surplus d'un montant de 320 699,16 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté

06. Approbation du compte administratif 2019 du budget logements communaux:

Compte tenu que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur Paul ANDRE, Comptable Public à la Trésorerie de PRIVAS, est conforme en tout point au compte administratif 2019 de ce même budget, le maire présente aux élus l'ensemble des opérations de l'exercice 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2019 s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement:

Dépenses 7 454.98 €
Recettes 237 980.38 € (dont 202 049.71 € d'excédent reporté)

Excédent de clôture : 230 525.40 €

Section d'Investissement:

Dépenses 61 306.64 €
Recettes 39 425.87 € (dont 19 495.14 € d'excédent reporté)

Besoin de financement : 21 880.77 €

Excédent de l'ensemble: 208 644.63 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le compte administratif 2019 du budget des logements communaux est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par voix 8 pour, 0 voix contre et 0 abstention.

07. Affectation des résultats du CA 2019 du budget logements communaux:

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme il suit

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		202 049,71		19 495,14	-	221 544,85
Opérations de l'exercice	7 454,98	35 930,67	61 306,64	19 930,73	68 761,62	55 861,40
Totaux	7 454,98	237 980,38	61 306,64	39 425,87	68 761,62	277 406,25
Résultat de clôture		230 525,40	21 880,77			208 644,63

Besoin de financement	21 880,77	
Excédent de financement		
Restes à réaliser		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
des restes à réaliser		
Besoin total de financement	21 880,77	au compte 1068
Excédent total de financement		
Excédent de fonctionnement	208 644,63	

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement, l'assemblée délibérante décide d'affecter la somme de 21 880,77 euros au compte 1068 en recettes d'investissement

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 208 644,63 euros est porté sur la ligne budgétaire 002 en recettes de fonctionnement

09. Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 avant le vote du budget communal:

Dans l'attente du vote du budget 2020 et conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de 2019 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Rappel des crédits:

Dépenses réelles d'investissement 2019	montants	Quart des crédits ouverts à retenir pour 2020
Chapitre 20	33 515.30 €	8 378.82 €
Chapitre 21	613 500.00 €	153 375.00 €
TOTAL	647 015.30 €/	161 753.82 €

Affectation des crédits ouverts pour 2020:

Programme	Article budgétaire	montants
Agencement et aménagement de terrain	2128	100 000.00 €
Construction.: Hôtel de ville	21311	61753.82 €
TOTAL		161 753.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-007 du 10 février 2020.

10. Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 avant le vote du budget des logements communaux:

Dans l'attente du vote du budget 2020 et conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire demande à l'Assemblée Délibérante, de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de 2019, soit:

Rappel des crédits:

Dépenses réelles d'investissement 2019	montants	Quart des crédits ouverts à retenir pour 20120
Chapitre 21	850 000 €	212 500.00 €
TOTAL	850 000 €	212 500.00 €

Affectation des crédits ouverts pour 2020:

Programme	Article budgétaire	montants
Autre bâtiment public	21318	112 500 €
Immeuble de rapport	2132	100 000 €
TOTAL		212 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-008 du 10 février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

10. Divers:

Demande de prêt d'une salle communale pour un spectacle de marionnettes. A l'unanimité les membres présents refusent d'accéder à la demande de M. MASARDIER.

Séance levée à 19h30

VIVAT Y.

WARD I.

BOURDILLON S.

MARTIN M.

RIOU B.

DUTRIEUX J.L.

ROUX S.

RUEL L.